MARE E MACHJA

Rallye Naziunnali di Purtichju

ORGANIZATU DA

AUTOMOBILE CLUB DE LA CORSE
ASACC
TOUR DE CORSE

FFSA COUPE DE FRANCE RALLYE
FFSA COUPE DE FRANCE VHC RALLYE
LIGUE CORSE DU SPORT AUTOMOBILE
FFSA VEHICULES HISTORIQUES
FFSA ÉNERGIES ALTERNATIVES

CCAS

GROSSETO PRUGNA
PORTICCIO

AIR CORSICA
Europcar
SÉRICORSE
LUCCIONI BUREAUTIQUE
CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

4éme Rallye Naziunnali Purtichju MARE è MACHJA 2019 VHC

8 - 9 - 10 Di Nuvembri 2019

Coupe de France des Rallyes 2020 VHC
Championnat de Ligue Corse

REGLEMENT PATRICULIER SPORTIF

Permis d'organisation FFSA n°**650**
Permis d'organisation Ligue n° 5/N/2019

SOMMAIRE

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – **HORAIRES**

Article 1P - ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS
1.2P. ELIGIBILITE
1.3P. VERIFICATIONS

Article 2P - ASSURANCES

Article 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
3.2P. EQUIPAGES

Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE
4.8P. EXTINCTEURS

Article 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION
6.2P. RECONNAISSANCES

Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELAVES AUX CONTROLES
7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABONDONS / RALLYES 2

Article 8P – RECLAMATION - APPEL

Article 9P – CLASSEMENTS

Article 10P – PRIX

4ème Rallye MARE è MACHJA 2019 VHC

Ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2019
Tous les Officiels et articles du *Rallye* ***Mare è Machja 2019*** Moderne lui seront opposables sauf si précisions apportées dans le règlement particulier

PROGRAMME - HORAIRES

Voir Règlement particulier du Rallye Moderne

Permanence du Rallye :	Rte de Mezzavia - 20090 AJACCIO
Jusqu'au jeudi 7 Novembre 2019	Tel 04 95 23.62.60 - Mail : tdc.asacc@organge.fr
Des l'obtention du visa FFSA	Parution du Règlement
	Ouverture des engagements
Lundi 28 Octobre 2019	Clôture des engagements
Jeudi 31 Octobre 2019	Parution du carnet d'itinéraire
Samedi 2 Novembre 2019	Publication des Numéros de Course
Reconnaissances	
Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019	de 08h00 à 22h00
Mercredi 6 et Jeudi 7 Novembre 2019	de 08h00 à 22h00
PC Course Permanence du Rallye	Centre culturel de Porticcio
Du Vendredi 8 au Dimanche 10 Novembre	tdc.asacc@orange.fr
Tableau Officiel d'Affichage	Pc course – Centre culturel de Porticcio
	www.pksoft.fr
Vendredi 8 Novembre 2019	
De 13h00 à 20h00	Vérifications administratives
	Centre culturel de Porticcio
De 13h15 à 201h15	Vérifications Techniques
	Parking Office du Tourisme Porticcio
A partir de 18 heures	Mis en Parc Fermé - Parking Station Total Porticcio
20h00	1ère réunion des Commissaires Sportifs
21h30	Publication des équipages admis au départ
21h30	Publication des heures et ordres de départ Etape 1
	PC Course Centre culturel de Porticcio
Samedi 9 Novembres 2019	
08h00	Briefing des pilotes
	Parc fermé Parking Station Total Porticcio
08h30	Départ 1ere Etape - 1er VHC
	Parc fermé Parking Station Total Porticcio
11h30	2ème réunion des Commissaires Sportifs
	Centre culturel de Porticcio
18h40	Arrivée 1ere Etape - 1er VHC Parc fermé
	Parking Station Total Porticcio
21h00	3ème réunion des Commissaires Sportifs
21h30	Publication des résultats partiels Etape 1
	Publication des heures et ordres de départ Etape 2
	PC Course Centre culturel de Porticcio
Dimanche 10 Novembre	
08h25	Départ Etape 2 Parc fermé
10h18	Arrivée Etape 2 Parc fermé
	Parking Station Total Porticcio

16h00	Publication des résultats partiels Etape 2 4ème réunion des Commissaires Sportifs PC Course Centre culturel de Porticcio Vérification finale - Porticcio Station Vito
17h00	Publication des résultats du rallye Remise des prix PC Course Centre culturel de Porticcio

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise
Le ***4ème Rallye Naziunnali Mare è Machja VHC*** *les 8 ,9 et 10 Novembre 2019*
en qualité d'organisateur administratif et technique avec la participation des ASA de la Ligue Corse du Sport Automobile et le soutien de la **CCAS Marinca de Porticcio** et la Mairie de Porticcio et des communes traversées.
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du
Ce Rallye sera jumelé au ***5ème Rallye National « MARE E MACHJA »*** et empruntera le même parcours

COMITE D'ORGANISATION
Voir Règlement particulier du Rallye Moderne

1.1P .OFFICIELS

Voir Règlement particulier du Rallye Moderne
Tous les Officiels opérant sur le Rallye Moderne sont les mêmes qui officient sur le Rallye VHC.

Collège des commissaires sportifs

Président :	**Fabien ZYCK N° 4626**
Membres :	Jean RASORI N° 2320
	Daniel BALDASSARI N° 5820

Secrétaire du Collège et de la Direction de Course :

Direction de Course

Directeur de Course :	**Gérard PISSON N°**
Adjoints à la Direction :	Sylvie ZYCK N°3416
	David BERETTI N° 20543
(Rallye 2)	Thierry SICART N° 20171
Directeur de Course Délégués ES 1-3-5	R. RICHARD N°44762
Directeur de Course Délégués ES 2-4	S. CASASOPRANO N° 213012
Directeur de Course Délégués ES 6	S. CASASOPRANO N°213012
Directeur Intermédiaire l'ES 6	R. RICHARD N° 44762

Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques :	Thierry SICART N° 20171
Organisateur Technique :	Vincent GIACOMO N° 19783
Véhicule tricolore :	Stéphanie CACCAVELLI N° 6471
Véhicule damiers :	Ange Paul DESANTI N° 19553

Commissaires techniques

Responsable :	**Michel RAMU N° 2669**
Techniques VHC :	*André BAROLLE* N° 55043
	Jean CAMPANA N° 4045
	Jean Gérard MUZI N° 38806
	Henri PINET N° 11855
Techniques Rallye 2 *:*	Valérie ROUSTAN N° 122514

Responsable des Classements : Laurent FABRE N° 49193
Médecin Chef : Dr Dominique SIMEONI N° 232050
Chargés des Relations Avec les Concurrents : G. FOURNIER N° 131394
Frédérica CASANOVA N°39688
Chargés des Relations avec la Presse : Jean Pierre LECA
Responsables des relations avec les commissaires : Félix CASABIANCA N°57809
Gilbert LEROYER N°18278
Responsable matériel : André VARALDO N° 5486
Ange Paul DESANTI N° 19553
Responsable liaisons radio sur les ES : VLMC

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4ème rallye **MARE è MACHJA VHC 2019** compte pour
La Coupe de France des Rallyes VHC 2020 coefficient 2
Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
Le Challenge Interne ASACC Michel BRENNEUR

1 .1P REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA.
Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site www.ffsa.org
Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).
En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN.
La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signée par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué.
Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.
Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une épreuve, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette épreuve en Catégorie Classic.
Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire.
La voiture sera admise en Catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.
L'utilisation des phares et rampes de phares, à LED ou à Xénon est interdite.

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne,
Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5ème rallye Naziunnali MARE è MACHJA 2019 doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée, avant le Lundi 28 Octobre 2019 à 24h00 **accompagnée des photocopies et du règlement d'engagement à** :

Les inscriptions se feront en ligne à partir du site **:** http://www.ffsa-inscriptions.org

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à concurrence de 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
avec la publicité facultative des organisateurs : 520,00 €
sans la publicité facultative des organisateurs : 520,00 €x 2

Conditions particulières pour **les licenciés ASACC**
avec la publicité facultative des organisateurs : 470,00€
sans la publicité facultative des organisateurs : 470,00€ x 2

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
c). Joindre la 1ere page du PTH (Passeport Technique Historique)
d) du montant des droits d'engagement.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA
Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1P. *Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).*

Définition des périodes de l'Annexe K	
A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
C - Périodes H2,	1976
Périodes I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J	
D - Période J1	1982 à 1985
E - Période J2	1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

- *GROUPE 1 - T - Tourisme*
- GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J
- GROUPE A Tourisme J
- GROUPE B J
- Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport

technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.
Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.
Elles feront l'objet d'un classement distinct.
Les voitures possédant un PTH et dont le modèle est éligible en moderne voir liste sur le site www.ffsa.org, sont admises à participer à des rallyes modernes aux conditions suivantes :

- Les voitures doivent être conformes à leur PTH et aux équipements de sécurité définis dans le tableau "Equipements de sécurité Rallye VHC" ;
- Elles ne marquent pas de point ni pour le Championnat ni pour la Coupe de France ;
- Elles ne peuvent être admises qu'à un rallye inscrit SANS DOUBLURE VHC.

ARTICLE 5.P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye Moderne

ARTICLE 6.P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le rallye *Mare è Machja 2019* représente un parcours de 289.81 km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 108.02 km.

Les épreuves spéciales sont :

	Etape 1	
ES 1	Veghia - Gradello 1	13.80 km
ES 2	Masina – Aja 1	14.26km
ES 3	Verghja - Gradello 2	13.80km
ES 4	Masina – Aja 2	14.26km
ES 5	Gradello – Verghja 3	13.80km
	Etape 2	
ES 6	Circuit du Maquis	38.10km

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement moderne

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7.P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

7.1. DÉPART

Le départ de la 1ère étape sera le Samedi 9 Novembre 2019 à heures
Le départ de la 2ème étape sera le Dimanche 10 Novembre 2019 à heures de minute en minute dans l'ordre inverse du classement

7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2, dans la réglementation 2019

ARTICLE 8. RECLAMATIONS- APPELS

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

-Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4-5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J1 - J2, A VHC J1 - J2, B VHC J1 - J2 (1982 - 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)
Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.
Il n'y aura pas de dotation de prix en espèces.

Des récompenses seront attribuées :
Coupes : .... 5 premiers du classement général

- Vainqueur de chaque groupe
- 3 premiers de chaque classe
- Un souvenir sera attribué à tous les concurrents classés
- 1 Coupe des Dames